



ÉCOLE NATIONALE  
DES SCIENCES  
GÉOGRAPHIQUES

**Livret d'accueil  
des étudiants étrangers  
à l'École nationale des sciences  
géographiques**

**2018/2019**

**Version d'avril 2018**

**École nationale des sciences géographiques (ENSG)**  
6 et 8 Avenue Blaise Pascal  
Cité Descartes - Champs-sur-Marne  
77455 Marne la Vallée Cedex 2

## Sommaire

<b>DEMARCHES A EFFECTUER AVANT DE PARTIR ET A VOTRE ARRIVEE .....</b>	<b>3</b>
<b>L'ENSG.....</b>	<b>4</b>
<b>L'ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'ÉCOLE .....</b>	<b>5</b>
<b>S'INSCRIRE A L'ENSG .....</b>	<b>7</b>
<b>VENIR A L'ENSG .....</b>	<b>8</b>
<b>VISA .....</b>	<b>8</b>
<b>A VOTRE ARRIVEE .....</b>	<b>10</b>
<b>ASSURANCES « HABITATION » ET « RESPONSABILITE CIVILE » .....</b>	<b>10</b>
<b>OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC).....</b>	<b>11</b>
<b>SANTE .....</b>	<b>12</b>
<b>SECURITE SOCIALE .....</b>	<b>12</b>
<b>MUTUELLE COMPLEMENTAIRE.....</b>	<b>13</b>
<b>HEBERGEMENT .....</b>	<b>14</b>
<b>CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES).....</b>	<b>14</b>
<b>L'HEBERGEMENT A LONG TERME .....</b>	<b>14</b>
<b>UN HOTEL PROCHE DE L'ENSG .....</b>	<b>16</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES TRANSPORTS .....</b>	<b>17</b>
<b>TARIFS RATP (WWW.RATP.FR) .....</b>	<b>17</b>
<b>OU ACHETER VOS TITRES DE TRANSPORT ?.....</b>	<b>17</b>
<b>BONS PLANS POUR SORTIR A PARIS .....</b>	<b>18</b>
<b>LOISIRS ET SPORTS .....</b>	<b>18</b>
<b>CULTURE.....</b>	<b>19</b>
<b>LES FORMATIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>CONTACTS UTILES.....</b>	<b>22</b>
<b>CONTACTER L'ENSG .....</b>	<b>22</b>
<b>NUMEROS D'URGENCE.....</b>	<b>22</b>
<b>NUMEROS ET ADRESSES UTILES A CHAMPS-SUR-MARNE ET AUX ALENTOURS .....</b>	<b>22</b>

## Démarches à effectuer avant de partir et à votre arrivée

### Avant de partir :

- Effectuer votre demande de Visa (sauf pour les étudiants appartenant à l'Union Européenne et Erasmus)
- Inscription à l'ENSG
- Effectuer la traduction par un traducteur agréé de votre extrait d'acte de naissance – (si votre document est rédigé exclusivement en langue étrangère)
- Effectuer la traduction par un traducteur agréé du dernier diplôme obtenu – (si votre document est rédigé exclusivement en langue étrangère)
- Souscrire à la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Contacter le secrétariat pour obtenir une place en résidence universitaire
- Chercher un logement
- Trouver une personne volontaire pour la caution de votre logement si vous êtes locataire

### A votre arrivée :

- Souscrire à la Sécurité Sociale (LMDE ou SMEREP) si vous avez moins de 28 ans
- Souscrire à une Mutuelle complémentaire
- Souscrire à la Protection Universelle Maladie (PUMA) et s'inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) si vous avez plus de 28 ans
- S'affilier aux assurances « habitation » et « responsabilité civile »
- Ouvrir un compte bancaire
- Souscrire à la CAF (APL) si vous êtes locataire de votre logement
- Souscrire au forfait RATP (Forfait Imagine R Etudiant fortement conseillé si vous avez moins de 26 ans)

### **Documents à apporter avec vous**

- Passeport en cours de validité
- Visa (VLS-TS recommandé)
- Extrait d'acte de naissance photocopie de bonne qualité, et original à disposition pour vérification
- Dernier diplôme obtenu photocopie de bonne qualité et original à disposition pour vérification
- Justificatif de revenus

### **Frais incontournables pour le 1<sup>er</sup> mois**

- Forfait RATP : **de 65,20 à 827,20 €**
- Dépôt de garantie (*remboursé ultérieurement si à votre départ vous laissez le logement en bon état*) : **1 mois de loyer**
- Affiliation à la Sécurité Sociale : **gratuit**
- Timbre fiscal pour le Visa : **60 €**
- Assurance habitation : **entre 25 et 60 €** (prix payé une fois pour toute l'année)
- Rq : certains assureurs proposent une offre combinée Habitation et RC
- Assurance responsabilité civile : **entre 20 et 40 €** (prix payé une fois pour toute l'année)
- Rq : certains assureurs proposent une offre combinée Habitation et RC
- CVEC (contribution vie étudiante et campus) : **90 €**
- Inscription à l'ENSG

# L'ENSG

L'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique) se situe sur le campus de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne, à environ 25 km de Paris.

Créée en 1941, l'ENSG est une grande école qui dépend de l'IGN<sup>1</sup> (Institut national de l'information géographique et forestière) et qui forme ses étudiants aux métiers des technologies de l'information géographique et de leurs utilisations pour l'ensemble de la société. Elle partage ses locaux avec l'École des Ponts Paris Tech.

## L'enseignement

**Directeur des enseignements** : Pierre-Yves Hardouin

L'ENSG compte **13 cycles de formation** en géomatique avec différents niveaux de diplômes, commençant dès la première année post-bac et allant jusqu'à bac+5. Voir le détail des formations en Annexe.

**Information** : Les responsables de cycles sont vos interlocuteurs privilégiés en cas de besoin d'informations. Par ailleurs, chaque cycle possède un responsable pédagogique ainsi qu'un tuteur de promotion qui vous sera présenté à la rentrée.

L'École compte par ailleurs **5 départements de formation** :

- Le Département Cartographie et Analyse de l'Information Géographique (DCAIG)  
Responsable : Monsieur Emmanuel Fritsch
- La Division des enseignements en informatique (ValiLab)  
Responsable : Monsieur Didier Richard
- Le Département imagerie aérienne et spatiale (DIAS)  
Responsable : Monsieur Jean-François Hangouët
- Le Département Positionnement Terrestre et Spatial (DPTS)  
Responsable : Monsieur Serge Botton
- Le Département des Sciences Humaines, entreprises et international (DSHEI)  
Responsable : Madame Anna Cristofol

Et **3 départements transversaux** :

- Le Département de la formation initiale (DFI) (il s'occupe de l'organisation des cycles de formation effectués par les étudiants dans la continuité de leurs études : élaboration des emplois du temps, collecte et saisie des notes, organisation des examens, validation des diplômes)

<sup>1</sup> Site Web de l'IGN : [www.ign.fr](http://www.ign.fr)

Responsable : Monsieur Philippe Nicolon

- Le Département de la formation continue (DFC) (il est en charge de la gestion des formations proposées à des professionnels salariés ou à des demandeurs d'emploi qui ont, donc, déjà obtenu leur formation initiale)

Responsable : Monsieur Edouard Beauvillain

- Le Département de la formation à distance (e-ENSG) (formations effectuées sur Internet avec la plateforme Moodle)

Responsable : Madame Angélique Bandinelli

## Centre de documentation

Il est utilisé par les membres de l'École, comme les chercheurs, les étudiants, les formateurs et les techniciens mais aussi par le public extérieur à l'école pour lequel l'information géographique présente de l'intérêt (chercheurs, étudiants de l'enseignement supérieur, professionnels de l'information géographique...).

Vous pourrez y trouver des ouvrages de référence en géomatique, des rapports de stage, des thèses mais aussi des livres et des revues en langues étrangères (manuels, romans, presse, dictionnaires...).

Téléphone : +33 (0)1 64 15 32 80

Voir le [site Web du Centre de documentation scientifique \(CDOS\)](https://documentation.ensg.eu/)  
(<https://documentation.ensg.eu/>)

## Informations pratiques sur l'École

### Restauration

- **Restaurant Self** : ouvert de 11 h 30 à 14 h (restauration classique), situé dans le bâtiment Bienvenüe, en face du bâtiment de l'ENSG.
- **Cafétéria** : ouverte de 8 h à 19 h (boissons froides et chaudes, sandwiches, pâtisseries), située dans le hall du bâtiment de l'ENSG.

## Vie étudiante

### Associations

Pour rencontrer les différentes associations de l'École, rendez-vous dans leurs locaux situés [Aile Maupertuis Niveau 1](#).

- **BDE (Bureau Des Etudiants)**

Ses principales missions ont pour objectif de :

- Représenter les élèves vis-à-vis de la direction de l'école
- Accueillir les nouveaux étudiants
- Animer la vie étudiante de l'École
- Développer les associations de l'école en accord avec la direction de l'École

Il propose :

- Un week-end d'intégration pour les nouveaux étudiants
- Un week-end en Europe

Le BDE dispose d'un foyer constitué de plusieurs espaces : une bibliothèque et un espace sportif et de loisirs (tables de ping-pong, table de billard, baby-foot...).

Contact : [bde@ensg.eu](mailto:bde@ensg.eu)

- **BDS (Bureau des Sports)**

Il propose :

- Des activités sportives (basket, tennis de table, badminton, tennis, escalade, canyoning, foot en salle, équitation, parapente...)
- Des week-ends organisés (intégration, ski...)

Contact : [bds@ensg.eu](mailto:bds@ensg.eu)

- **Vertigéo**

Créée par les étudiants eux-mêmes, cette association à but non lucratif permet aux étudiants de l'École de compléter leur formation par des projets concrets et professionnalisants.

Site Web : <http://vertigeo.ensg.eu/>



## S'inscrire à l'ENSG

Pour connaître les conditions d'admission aux différentes formations, allez sur le [site de l'ENSG](http://www.ensg.eu/). (<http://www.ensg.eu/>)

- Pour les étudiants de l'Union européenne, de la Suisse et d'Andorre :  
Vous devez envoyer un dossier de candidature à l'adresse de l'École avec les pièces justificatives suivantes :
  - un curriculum vitae
  - une lettre de motivation
  - un relevé de notes du dernier cycle suivi
  - une copie des diplômes
  - une traduction par un traducteur agréé copie conforme de votre dernier diplôme obtenu (si votre document est rédigé exclusivement en langue étrangère)
  - une lettre de recommandation de votre organisme
  - une attestation sur l'honneur stipulant que les frais de scolarité ne sont pas pris en charge par un organisme officiel
  
- Pour les étudiants faisant partie des pays à procédure CEF<sup>2</sup> (Centre pour les Etudes en France - <https://www.campusfrance.org/fr/procedure-etudes-en-France>) :  
  
Vous devez candidater via [Campus France](#) en déposant votre candidature après avoir choisi la formation que vous souhaitez. Une sélection sera ensuite effectuée par l'École, et, si votre dossier est retenu, vous passerez un entretien qui consistera à expliquer votre projet personnel. Vous ne serez admis à l'ENSG que si vous êtes retenu après l'entretien.
  
- Pour les étudiants Erasmus : veuillez contacter le Département des Sciences Humaines, Relations Entreprises et de l'International à [international@ensg.eu](mailto:international@ensg.eu).
  
- Pour les étudiants des autres pays, veuillez contacter le secrétariat de l'ENSG (voir coordonnées page 8).

Lors de votre premier jour à l'École, veuillez-vous rendre à la Direction des Sciences Humaines, Entreprises et de l'International, Aile Laplace, Bureaux L105 et L106 afin d'établir un premier contact.

---

<sup>2</sup> Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République du Congo Démocratique, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam..

## Venir à l'ENSG

### Adresse :

6 et 8 Avenue Blaise Pascal

Cité Descartes - Champs-sur-Marne

77455 Marne-la-Vallée Cedex 2

**Téléphone et courriel du secrétariat :** +33 (0)1 64 15 30 01 – [secretariat@ensg.eu](mailto:secretariat@ensg.eu)

**Téléphone de la scolarité :** +33 (0)1 64 15 32 02

**Information :** En raison du plan Vigipirate, l'entrée étant fermée Avenue Blaise Pascal, celle-ci se fait uniquement par l'entrée Nord du bâtiment de l'ENSG à partir du 12 boulevard Copernic.

### Comment venir en transports en commun ?

Depuis Paris : prendre le RER A, direction **Marne-la-Vallée – Chessy**, arrêt **Noisy-Champs**

Durée depuis Châtelet-les Halles : 25 minutes

**Itinéraire depuis la sortie du RER A** (l'ENSG se trouve à environ **500 m** de la station du **RER A « Noisy-Champs »**) :

Prendre la sortie 3 « **Boulevard Newton, Cité Descartes** » vers l'Est), prendre à gauche le **Boulevard Newton**, puis prendre à droite l'**Avenue Ampère**, puis à gauche le **Mail Descartes**. Au croisement avec le Boulevard Copernic, vous passerez un contrôle de sécurité suite au plan Vigipirate, et vous arrivez sur l'esplanade de l'École, l'entrée de l'ENSG se trouve sur votre droite.

## Visa

### Ne concerne pas les étudiants de l'Union européenne et Erasmus.

En tant qu'étudiant étranger, un **Visa long séjour valant titre de séjour** (VLS/TS) vous est délivré si vous restez **entre 4 mois et 1 an**.

Vous devez effectuer un certain nombre de démarches auprès de l'**OFII**<sup>3</sup> (Office français de l'immigration et de l'intégration) dans les **3 mois** avant votre arrivée en France.

Avant de venir en France, vous devez déposer votre dossier de demande de visa auprès du consulat de France dans votre pays d'origine :

<sup>3</sup> Site Web de l'OFII : [www.ofii.fr](http://www.ofii.fr)



Vous pouvez consulter le [site officiel des visas pour la France](https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas) (<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas>)

et joindre à ce dossier le formulaire de « demande d'attestation OFII ».

Vous devrez faire une demande de renouvellement dans les 2 mois précédents la fin de la durée de validité de votre titre de séjour auprès de la Préfecture, qui vous remettra un récépissé (ce récépissé est différent de celui remis par l'OFII dans les 3 mois de l'arrivée en France)

#### **Liens utiles : Téléchargements OFII**

<http://www.ofii.fr/tous-nos-telechargements>

#### **Immigration**

- Formulaire de Demande Attestation OFII

[http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Formulaire\\_de\\_demande\\_d\\_attestationOFII-recto\\_verso-Version\\_du\\_22-01-2018.pdf](http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Formulaire_de_demande_d_attestationOFII-recto_verso-Version_du_22-01-2018.pdf)

Le Consulat vous remettra votre visa et le formulaire de « demande d'attestation OFII » revêtu du cachet du consulat.

Lorsque vous arrivez à l'aéroport, vous devez faire tamponner votre passeport par la police aux frontières.

Une fois arrivé en France, vous recevrez une attestation de réception de la demande de validation puis vous serez convoqué pour la « validation du visa » à l'OFII.

Il n'existe plus de visite médicale opérée par l'OFII à partir de cette année.

Pièces à fournir à l'OFII de votre département (Liste des OFII en France : <http://www.ofii.fr/ofii-en-france>) :

- Votre passeport
- Un justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33052>) pour les locataires ou propriétaires : quittance de loyer, bail, facture d'eau, gaz, électricité...

Si vous êtes à l'hôtel : l'attestation de votre hôtelier et la facture du dernier mois.

Si vous êtes hébergé par un particulier : l'attestation de votre hébergeant datée et signée, la copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et un justificatif de domicile à son nom.

- Une photo de face, tête nue
- Les timbres dématérialisés que vous pourrez acheter sur le site officiel <https://www.timbresofii.fr/> ou les timbres fiscaux correspondant à un montant de **60 €** pour la première délivrance d'un titre de séjour que vous pouvez trouver dans les bureaux

de tabac ou dans certains services en charge des impôts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33071>).

Si votre dossier est complet et si vous avez payé votre taxe, une vignette sécurisée et un cachet dateur vous seront apposés par l'OFII sur votre passeport. Votre visa est alors validé et vous êtes en séjour régulier en France.

Ce visa VLS-TS ouvre droit aux prestations sociales (APL) et permet également de travailler en France. Ce qui n'est pas le cas du visa VLS-TS visiteur à ne pas confondre.

## A votre arrivée

### Assurances « habitation » et « responsabilité civile »

Ces assurances pour votre logement sont *obligatoires* et comportent automatiquement des garanties pour assurer vos responsabilités.

Elle vous garantit pour les dégâts :

- causés aux biens de votre propriétaire en cas d'incendie, d'explosion ou de dégât des eaux ;
- vis-à-vis des voisins s'ils ont aussi subi des dommages à l'occasion d'un sinistre.

Si vous possédez déjà un contrat d'assurance couvrant ces risques dans votre pays, vous devez vérifier que vous bénéficiez des garanties du contrat lors de votre séjour en France. Si c'est le cas, demandez à votre assureur une attestation traduite en français certifiée conforme mentionnant les garanties offertes et l'adresse de votre logement en France.

Si vous n'êtes pas déjà couvert, vous devez souscrire à votre arrivée un contrat d'assurance auprès de :

- compagnies d'assurances ;
- banques ;
- la LMDE ou la SMEREP ;
- ou de tout assureur de votre choix.

## Ouverture d'un compte bancaire

**A savoir** : Si votre banque est associée à un réseau français, l'ouverture de votre compte en France pourrait être simplifiée. Renseignez-vous auprès de votre banque avant votre départ.

De nombreuses banques françaises proposent des comptes étudiants avec des offres préférentielles pour les moins de 25 ans. Comparez les services et les tarifs proposés, ainsi que la proximité de votre lieu d'études ou d'habitation, en tenant compte des jours et horaires d'ouverture. **Vérifiez surtout qu'il est possible de fermer votre compte après votre départ** car certaines banques peuvent demander des frais supplémentaires si vous le fermez une fois rentré dans votre pays.

Voici les pièces demandées pour ouvrir un compte bancaire en France :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ;
- Un justificatif de domicile en France (attestation de logement, certificat d'hébergement) ;
- Un justificatif de ressources (APL par exemple) ;
- Votre carte d'étudiant.

Vous recevrez ensuite :

- Une carte bancaire : parfois payante, qui vous sert à retirer de l'argent dans les distributeurs et régler vos paiements
- Un chéquier : souvent gratuit

## Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

**Nouveauté 2018 ! Sous réserve de publication du décret d'application.**

Il s'agit d'une taxe annuelle, à régler au CROUS par tous les étudiants (LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - décret d'application en cours - effectivité prévue au 1er juillet 2018).

Se rendre sur la page du site web [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Une fois réglée la contribution (CVEC), vous recevrez ou pourrez imprimer le formulaire d'acquiescement ou d'exonération (ex : boursier...) à transmettre obligatoirement pour l'inscription administrative à notre établissement.

Vous pouvez régler dans les bureaux de poste cette contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

# Santé

## Sécurité sociale

La sécurité sociale permet, en France, la protection des individus face à des conséquences de certains événements ou situations qualifiés de « risques sociaux ». 4 catégories pouvant couvrir des risques ont été définies par le Code de la sécurité sociale en France :

- La **maladie** (maladie, maternité, infirmité, décès) ;
- Les **accidents du travail** et les **maladies professionnelles** ;
- La **vieillesse** et le **veuvage** (retraite) ;
- La **famille** (handicap, logement).

**Pour poursuivre des études supérieures en France, les étudiants étrangers doivent adhérer à la sécurité sociale.**

### Pour les étudiant non européen arrivant en France à la rentrée 2018

Les étudiants étrangers, n'appartenant pas à l'UE, doivent s'affilier personnellement au régime général via le site internet dédié. <http://etudiant-etranger.ameli.fr/> (ouverture prévue du site en juillet 2018)

Vos étapes : 1- Études en France > 2- Préfecture titre de séjour > 3- CROUS paiement CVEC > 4- Inscription administrative ENSG > 5- Affiliation sécurité sociale

Les pièces justificatives demandées sont :

- Passeport
- Titre de séjour
- une attestation d'inscription à l'ENSG
- une autorisation parentale pour les moins de 16 ans
- Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation (aucune traduction exigée dorénavant)
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom
- Pièces complémentaires selon le pays d'origine (à voir avec le centre de sécurité sociale lors de l'inscription)

Le centre de sécurité sociale créera votre **Carte vitale**<sup>4</sup> et vous aurez accès à la plateforme de la sécurité sociale appelée AMELI une fois que vous aurez votre numéro de Sécurité sociale définitif.

Il faudra par la suite choisir un médecin traitant pour bénéficier des taux de remboursement plus importants lorsqu'un parcours de soins est respecté.

**Pour les étudiants provenant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse** lors de leur inscription à l'ENSG, nous vous conseillons de souscrire à la CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie) qui prendra en charge vos frais médicaux.

Les étudiants originaires de l'Espace économique européen peuvent bénéficier de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Ils n'ont donc pas besoin de s'inscrire à la sécurité sociale étudiante française. Cette carte doit être demandée dans son pays d'origine et être valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Demande formulaire européen S1 pour UE , EEE et Suisse. (se renseigner avant le départ)

**Information :** Il est important de savoir que la Sécurité sociale ne prend pas totalement en charge toutes vos dépenses de santé. Le remboursement de vos actes médicaux se situe entre 30 et 70% des frais médicaux. Par exemple, une consultation chez un médecin généraliste vous sera remboursée à 70%. Vous avez la possibilité de souscrire à une mutuelle complémentaire qui vous permet d'être totalement remboursé (voir ci-dessous).

**A savoir :** Vous possédez les mêmes prestations que les étudiants français.

## Mutuelle complémentaire

La mutuelle complémentaire permet de rembourser les prestations non prises en charge par la Sécurité sociale, sa souscription est facultative. Elle vous évite donc de payer la somme manquante de votre poche.

Par exemple, si vous achetez des médicaments en pharmacie pour un total de 25 €, le remboursement de la Sécurité sociale étant de 30%, vous êtes remboursé 7,50 €. Si vous souscrivez à une mutuelle complémentaire, c'est elle qui remboursera les 17,50 € restants et non pas vous.

<sup>4</sup> La Carte vitale est une carte à puce d'assurance maladie qui permet de justifier les droits du titulaire de la carte auprès des professionnels de santé et d'être remboursé dans un délai de 5 jours sans avoir aucune démarche à effectuer.

**A savoir** : La LMDE et la SMEREP proposent des mutuelles complémentaires pour les étudiants.

**Remarque** : Dans le cas où vous soyez rapatrié dans votre pays d'origine (les conditions à vérifier auprès d'un assureur avant votre départ), il est fortement conseillé de souscrire à une assurance voyage étudiant qui prendra en charge les frais médicaux et d'hospitalisation ainsi que les dépenses de rapatriement.

## Hébergement

Une réservation d'une place en résidence universitaire est possible et une liste de logements chez des loueurs du secteur privé à proximité du campus est disponible.

**Information** : les places sont limitées, vous devez donc vous y prendre rapidement.

Pour effectuer votre demande ou pour obtenir plus de renseignements, vous devez contacter le secrétariat de l'ENSG (voir coordonnées page 8).

**Pour vous aider dans vos recherches, consultez ce très bon site qui explique à l'aide de fiches pratiques tous les renseignements au sujet du logement à Paris : <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/etudier-a-paris> , rubrique Infos pratiques > Logement.**

### CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

La **Caisse d'Allocations Familiales** vous permet de couvrir une partie de vos frais de logement. Vous pouvez ainsi bénéficier d'une aide appelée « **APL** » (Aide Personnalisée au Logement) si vous êtes locataire d'un logement. Comptez en moyenne une aide **entre 150 et 230 €** par mois.

Attention : le VLS-TS ouvre droit à la CAF mais pas le VLS-T (visa long séjour temporaire)

Vous pouvez évaluer vos droits sur le site <http://www.caf.fr>, rubrique « Services en ligne » > Estimer vos droits pour les aides au logement.

Pour effectuer votre demande d'aide au logement, des vidéos vous expliquent comment procéder en allant sur ce lien : <http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2017/aide-au-logement-etudiant>.

### L'hébergement à long terme

## Résidences universitaires

Ce sont des organismes publics, gérés par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres universitaires et Scolaires), qui se situent sur les campus ou en ville ; les logements sont attribués selon des critères sociaux très stricts.

Elles sont également la formule d'hébergement la plus économique. Comptez de **120 à 350 €** pour un studio. Une **caution**<sup>5</sup> d'un mois de loyer vous sera demandée et votre garant doit se trouver dans l'Union européenne.

## Résidences privées pour étudiants

Les résidences universitaires privées offrent une solution à mi-chemin entre les résidences universitaires publiques et les résidences hôtelières. Elles proposent des studios meublés et confortables ainsi que de nombreux services (cafétéria, laverie, espace TV, salle de sport...).

**Avantage** : solution confortable et pratique si vous n'avez pas le temps de chercher un logement

**Inconvénient** : solution assez coûteuse

**Information** : pour constituer votre dossier, vous devrez fournir :

- Une copie de votre carte d'étudiant ;
- Une copie de votre carte d'identité ou passeport et celle de votre garant (et même parfois celle de votre carte de séjour) ;
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ;
- Un justificatif de domicile de votre garant ;
- Une copie du dernier avis d'imposition de votre garant ;
- Les 3 derniers bulletins de salaire de votre garant.

Sites pour vous aider à trouver des résidences privées :

- [www.adele.org](http://www.adele.org)
- [www.estudines.com](http://www.estudines.com)
- [www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com) (4 résidences à Paris intra-muros et 1 à Noisy-le-Grand et Lognes)
- [www.suitedudes.com](http://www.suitedudes.com) (1 résidence à Champs-sur-Marne – lien Web : <http://www.suitedudes.com/residence-etudiante-internationale-champs-sur-marne>)

**Information** : contactez le secrétariat de l'ENSG si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le logement en résidence universitaire.

## Location d'un appartement

Vous pouvez trouver un logement via une agence immobilière ou un particulier.

Vous devrez prévoir une **caution** (voir page 15), un **dépôt de garantie**<sup>6</sup>, et préparer un dossier avec notamment des **justificatifs de revenus**.

<sup>5</sup> Le bailleur demandera la caution d'une tierce personne, qui s'engagera à payer le loyer au cas où vous auriez des problèmes.

Quelques sites pour vous aider dans vos recherches :

- [www.seloger.com](http://www.seloger.com)
- <http://www.cosyhome-paris.com>
- <http://www.erafrance.com>
- <http://www.orpi.com/louer/>

### Logement en colocation

- [www.apartager.com](http://www.apartager.com)
- [www.okroommate.com](http://www.okroommate.com)

### L'hébergement en famille

Il est possible d'être logé par des familles françaises sélectionnées par des organismes.

- Host families in Paris  
Téléphone : +33 (0)6 71 64 78 93

### Auberge

- Auberges de jeunesse de Paris : [www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

## Un hôtel proche de l'ENSG

Hôtel Ibis Marne la Vallée Champs (à 5 minutes à pied)

Boulevard Newton

Cité Descartes

77420 Champs sur Marne

Téléphone : +33 (0)1 64 68 00 83

Site Web : <http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1414-ibis-marne-la-vallee-champs/index.shtml>

<sup>6</sup> Somme versée au bailleur dans le cas où vous occasionneriez des dégradations au logement. Elle équivaut à un mois de loyer et vous sera restituée à votre départ du logement si aucune anomalie n'a été relevée lors de l'état des lieux de sortie.



# Informations pratiques sur les transports

## Tarifs RATP ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr))

- Ticket T+ à l'unité (métro/bus/Noctilien) : **1,90 €**  
(ticket d'accès à bord : **2 €**)
- Carnet de **10 tickets** : **14,90 €**
- Forfait **Imagine R** Etudiant (destiné aux étudiants de moins de 26 ans, valable 1 an, déplacements en bus, métro, RER, tramway de façon illimitée dans toute l'Ile de France) : **342 €** toutes zones. La souscription se faisant uniquement sur papier, vous devez retirer un dossier dans l'une des 95 agences commerciales de la RATP situées dans les stations de métro. Vous devez ensuite le remplir et fournir certaines **pièces justificatives** (certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant et une pièce d'identité).  
**Information** : Une fois votre dossier envoyé, vous devrez attendre environ **3 semaines** avant de recevoir votre carte Imagine R Etudiant. Il est conseillé de s'y prendre le plus rapidement possible, dès que vous obtenez votre certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant.
- Forfait Navigo Mois toutes zones : **75,20 €**
- Forfait Navigo Mois zones 3 et 4<sup>7</sup> : **66,80 €** - 4 et 5<sup>6</sup> : **65,20 €** - Ces forfaits sont dézonés tous les week-ends, les jours fériés, pendant les vacances scolaires de la zone C et de mi-juillet à mi-août.
- Forfait Navigo Année toutes zones : **827,20 €**

## Où acheter vos titres de transport ?

- Réseau RATP : dans les stations de métro (**attention** : dans certaines, la vente au guichet pour les tickets n'existe pas, mais vous pouvez toujours utiliser les machines), les gares de RER, les stations de tramway et certains terminus de bus ;
- Les commerces de proximité : librairies, points presse, débitants de tabac ;
- Les agences commerciales se trouvant à Charles de Gaulle Etoile, Gare du Nord, Gare de Lyon et Noisy-le Grand Mont d'Est.

<sup>7</sup> Ces forfaits peuvent vous être utiles pour le premier mois de votre séjour en attendant le forfait Imagine R Etudiant si vous recevez tard votre certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant et si vous habitez à Champs-sur-Marne ou en zone 3, étant donné qu'ils ne sont pas très chers et qu'ils sont dézonés les week-ends notamment.

# Bons plans pour sortir à Paris

## Loisirs et sports

**Roller** : Des randos roller gratuites se déroulent au cœur de Paris.

Pour les patineurs expérimentés : le vendredi de 22h à 1h (départ de la place Raoul Dautry, près du métro Montparnasse)

Pour les débutants : le dimanche de 14h30 à 17h30 (départ de la place de la Bastille)

**Cyclisme** : Il existe une randonnée gratuite à vélo le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois à partir de 10h30. Départ de l'Hôtel de Ville.

**Yoga** : De nombreuses séances gratuites ont lieu à Paris dans différents endroits, comme aux Berges de Seine au port du Gros Caillou (Métro Alma Marceau) le samedi de 10h à 11h ou au Wanderlust (bar club) - 32, quai d'Austerlitz le dimanche de 12h30 à 13h30.

**Information** : vous devrez parfois réserver en ligne et apporter votre tapis.

**Cours de sport** : Des séances gratuites (assouplissement, footing, renforcement musculaire, badminton, cardio, marche nordique) organisées par des animateurs de la Ville de Paris ont lieu le dimanche (sauf jours fériés, vacances de Noël et d'été) dans plusieurs parcs, jardins et établissements sportifs : Jardin du Luxembourg, Canal Saint-Martin, Parc de Bercy, Parc Montsouris, Jardin du Champs de Mars.

**Information** : Ces séances sont réservées en priorité aux Parisiens et l'inscription se fait sur place tout au long de l'année auprès des animateurs.

**Gym suédoise** : Des cours sont gratuits certains jours à certains horaires. Pour obtenir plus d'informations, allez sur le site [GymSuedoise.com](http://GymSuedoise.com) > Notre offre > Cours gratuits

**Patinoire** : A partir de décembre, la patinoire sur le parvis de l'Hôtel de Ville est installée. L'accès est gratuit mais si vous n'êtes pas équipé, la location de patins vous coûtera **6 €**

**Cours municipaux de la Ville de Paris** : Ouverts aux Parisiens et non-Parisiens dans la limite des places disponibles. Cours de langues, de sport, d'informatique, de cuisine etc., pour un prix intéressant. L'inscription se fait fin août-début septembre.

## Culture

**Musées** : Si vous avez moins de 26 ans, les musées et monuments nationaux sont gratuits tout au long de l'année.

**Si vous avez plus de 26 ans, certains musées ou monuments sont gratuits toute l'année**, d'autres ne sont gratuits que le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois (Centre Pompidou, Panthéon, Musée du Quai Branly, Château de Versailles...) mais pas toujours toute l'année (comme au Louvre). D'autres sont gratuits en nocturne, comme le Musée des Arts et Métiers le jeudi soir, la Maison européenne de la Photographie le mercredi soir.

Si vous voulez avoir plus d'informations, allez sur le [site de l'Office de tourisme et des congrès de Paris](#).

**Spectacles** : Pour les moins de 30 ans, les 3 Kiosques jeunes (Champ de Mars, Le Marais et La Goutte d'or) distribuent des invitations gratuites pour des spectacles (concert, théâtre, humour...) pour 2 invitations par personne pour 2 spectacles chaque jour.

**Kiosque Jeunes Champ de Mars** : du mardi au vendredi de 13h à 18h, 101, quai Branly - Paris 15<sup>e</sup>

**Kiosque Jeunes Le Marais** : du lundi au vendredi de 11h à 19h, 14, rue François Miron - Paris 4<sup>e</sup>

**Kiosque La Goutte d'or** : du mardi au vendredi de 11h à 13h et de 14h à 19h, hall du Centre Musical Fleury Goutte-d'Or-Barbara, 1, rue Fleury - Paris 18<sup>e</sup>

### Cinémas :

- Cinéma UGC Ciné Cité Bercy : **4,90 €** pour les moins de 26 ans, du lundi au vendredi (à 35 minutes de l'École en transports)
- MK2 Bibliothèque : **4,90 €** pour les moins de 26 ans (à 40 minutes de l'École en transports)
- Cinéma Étoiles Saint Germain des Prés : **5 €** pour les étudiants tous les jours (à 40 minutes de l'École en transports)
- Pathé Quai d'Ivry : **4,90 €** pour les -26 ans du lundi-vendredi, et **7,90 €** le samedi et dimanche (à 45 minutes de l'École en transports)
- Cinémathèque française : **5,50 €** pour les étudiants (à 35 minutes de l'École en transports)

**Musique classique** : Des concerts live gratuits ont lieu tous les mardis à 19 h 30 au studio 105 de Radio France. L'invitation est à retirer 1 h avant l'enregistrement, à la porte B de la Maison de Radio France, dans la limite des places disponibles.

**Opéra** : A l'Opéra Bastille, 32 places à **5 €** sont vendues 1 h 30 avant le début de chaque représentation sur les bornes d'achat dans le hall de l'opéra.

**Théâtre** : A la Comédie française, des places à visibilité réduite sont proposées au tarif de **5 €** ainsi que des places gratuites pour les moins de 28 ans le premier lundi de chaque mois (il faudra présenter une pièce d'identité), sans réservation.

Les théâtres privés parisiens proposent également des places à **10 €** pour les moins de 26 ans, pour les représentations ayant lieu les mardis, mercredis et jeudis. Il faut réserver par téléphone ou aller directement au guichet pour obtenir ces places.

### Evénements :

- **Journées européennes du Patrimoine** : Elles se déroulent le **troisième week-end de septembre** et vous permettent de voir autrement les musées, les hôtels particuliers, les ministères, l'Élysée, ou encore l'IGN, et c'est entièrement gratuit.
- **Nuit blanche** : Chaque année, les musées de Paris sont exceptionnellement ouverts une nuit, et des installations ou des performances artistiques sont réalisées dans les institutions culturelles de la ville. L'édition de cette année aura lieu la **nuit du 6 au 7 octobre 2018**. Pour plus d'informations, allez sur le site de la [Nuit blanche 2018](#).
- **Nouvel an chinois** : La communauté chinoise fête sa nouvelle année **entre fin janvier et mi-février** avec des cortèges colorés et des animations variées dans les 3<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.
- **Le Printemps des rues** : Festival dédié aux arts de la rue (théâtre, spectacles de clown, de marionnettes, danse, déambulations, spectacles de magie) durant un **week-end du mois de mai** du côté du Canal Saint-Martin.
- **Feu d'artifice de la Fête nationale** : Il a lieu le **14 juillet** et tiré depuis les bassins du Trocadéro.

A noter : La Ferme du buisson - Centre culturel et salle de spectacles à Marne-la-Vallée (cinéma, théâtre, expositions). [Voir le site web](#).

---

# Les formations

---

- (Après le bac) **Diplôme de Technicien supérieur géomètre géomaticien** Responsable pédagogique : Franck Tertre – [franck.tertre@ensg.eu](mailto:franck.tertre@ensg.eu)
- (Après Bac+2) **Licence professionnelle géomatique et environnement**  
Responsables pédagogiques Géomatique : Francis Dhée – [francis.dhee@ensg.eu](mailto:francis.dhee@ensg.eu) / Nicolas Payet – [nicolas.payet@ensg.eu](mailto:nicolas.payet@ensg.eu)  
Responsable pédagogique Imagerie : Patricia Pellardi – [patricia.pellardi@ensg.eu](mailto:patricia.pellardi@ensg.eu)
- (Après Bac+2) **Cycle d'ingénieur** en 3 années  
Responsable pédagogique : Serge Botton – [serge.botton@ensg.eu](mailto:serge.botton@ensg.eu)
- (Après Bac+4/5) **Masters et Mastères spécialisés** :
  - **Master 2 DDMEG** (Développement Durable, Management Environnemental et Géomatique)  
Responsable pédagogique : Cécile Huet – Contact : [cecile.huet@ensg.eu](mailto:cecile.huet@ensg.eu)  
Co-habilitation avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
  - **Master 2 Carthagéo** (cartographie dynamique, webmapping)  
Responsables pédagogiques : Francis Dhée – [francis.dhee@ensg.eu](mailto:francis.dhee@ensg.eu) / Nicolas Payet – [nicolas.payet@ensg.eu](mailto:nicolas.payet@ensg.eu)  
Co-habilitation avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
  - **Master 2 TSI** (Technologies des Systèmes d'Information)  
Responsable pédagogique : Benoît Costes – [benoit.costes@ensg.eu](mailto:benoit.costes@ensg.eu)  
Co-habilitation avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
  - **Master 2 IGAST** (Information Géographique : Analyse Spatiale et Télédétection)  
Responsable pédagogique : Cécile Duchêne – [m2igast@u-pem.fr](mailto:m2igast@u-pem.fr)  
Co-habilitation avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
  - **Mastère spécialisé® PPMD** (Photogrammétrie, positionnement et mesure de déformations)  
Responsables pédagogiques : Jacques Beilin et Jean-François Hangouët – [jacques.beilin@ensg.eu](mailto:jacques.beilin@ensg.eu) et [jean-francois.hangouet@ign.fr](mailto:jean-francois.hangouet@ign.fr) ou [jean-francois.hangouet@ensg.eu](mailto:jean-francois.hangouet@ensg.eu)
  - **Mastère spécialisé® DESIGEO** (Décision et Systèmes d'information Géolocalisée)  
Responsables des enseignements : Sébastien Mustiere – [sebastien.mustiere@ensg.eu](mailto:sebastien.mustiere@ensg.eu)  
Co-habilitations avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
  - **Mastère spécialisé® PDM** (Petroleum Data Management)  
Responsable des enseignements : Xavier Collilieux – [xavier.collilieux@ensg.eu](mailto:xavier.collilieux@ensg.eu)  
Anne Jardin (IFP) Co-habilitation avec l'IFP School

## Contacts utiles

### Contacteur l'ENSG

Pour toute question, n'hésitez pas à venir nous voir au **Département sciences humaines, relations entreprises et relations internationales (DSHEI)**, Aile Laplace, bureau L106.

Courriel : [international@ensg.eu](mailto:international@ensg.eu)

Courriel bureau de la scolarité : [bs@ensg.eu](mailto:bs@ensg.eu)

### Numéros d'urgence

- SAMU : **15**
- Police : **17**
- Pompiers : **18**
- Appel d'urgence européen : **112**
- Fil santé jeunes (pour les jeunes de 12-25 ans pour poser des questions sur la santé) : **+33 (0)800 235 236**
- Centre anti-poison : **+33 (0)1 40 05 48 48**
- Planning familial : **+33 (0)800 115 115**
- Urgences Psychiatrie : **+33 (0)1 40 47 04 47**
- Urgence dentaire : **+33 (8)92 231 128 (0,34 €/minute)**

### Numéros et adresses utiles à Champs-sur-Marne et aux alentours

- Commissariat de police de Noisiel : **+33 (0)1 64 11 28 28**
- Bureau de police de Champs-sur-Marne : **+33 (0)1 64 68 07 53 (Lundi au vendredi de 9 h à 12 h – 14 h à 18 h)**
- SOS Médecins 77 Nord : **+33 (0)825 333 615**
- Pharmacie ouverte 24h/24 : Pharmacie Khun – Centre de loisirs BAY 1 – 52, avenue de Lingefeld – 77200 Torcy - **+33 (0)1 60 05 86 36**

- **Administrations et services publics :**

- Mairie de Champs-sur-Marne

Rue de la mairie - 77427 Marne-la-Vallée

Téléphone : +33 (0)1 64 73 48 48

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45

- Sous-préfecture de Torcy

7, rue Gérard Philippe - 77204 Marne-la-Vallée

Téléphone : +33 (0)1 60 95 59 77

- Préfecture de Melun

12, rue des Saints Pères – 70010 Melun

Téléphone : +33 (0)1 64 71 77 77

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h

- **Poste :**

**Bureau principal** : 4, allée de la poste - 77420 Champs-sur-Marne

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 8h30 à 12h30.

**Bureaux annexe** : Cité Descartes - 5, avenue Ampère - 77420 Champs-sur-Marne

Du lundi au vendredi de 10h à 12h45 et de 14h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h15.